

**MISSION CONJOINTE CILSS/PAYS BAS SUR LA
POURSUITE DES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU
DEPARTEMENT DE FORMATION EN PROTECTION DES
VEGETAUX ET SUR L'INTEGRATION DES
BIBLIOTHEQUES DU DFPV ET DU PROGRAMME
AGRHYMET**

Niamey 6 - 12 Juillet 1992

RAPPORT DE MISSION

**Mr. M. GERLAGH ; Mr. O. BRUINSMA (PAYS BAS)
Mme BA D. DIALLO (CILSS)**

Juillet 1992

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	1
2.	TERMES DE REFERENCE	2
3.	PRINCIPALES CONCLUSIONS	3
4	RESULTATS DE LA MISSION	4
4.1.	Formations complémentaires ITA/TS/Formateurs	4
4.2.	Spécialisation des IA et des ITA	7
4.3.	Intégration des bibliothèques	8
4.4.	Implications budgétaires, administratives, institutionnelles et ressources humaines	9
4.5.	Coûts récurrents par étudiant	11
4.6.	Admission des étudiants non sahéliens non boursiers du DFPV et/ou ressortissants des pays africains non membres du CILSS	11
4.7.	Observations (hors termes de référence)	12
ANNEXES		
	Annexe 1 : Programme de la mission	13
	Annexe 2 : Prévisions budgétaires pour les ateliers	15
	Annexe 3 : Implications budgétaires	17
	Annexe 4 : Analyse des dépenses locales du DFPV en 1991	18
	Annexe 5 : Coûts récurrents par étudiant en 1991	19
	Annexe 6 : Documents de référence	20

1. INTRODUCTION

En 1990 et 1991 une mission du Département de Formation en Protection des Végétaux (DFPV) a identifié les besoins des Etats membres du CILSS en matière de protection des végétaux. Auparavant, en 1989, des consultants recrutés par le DGIS et le DFPV ont réalisé une étude sur l'intégration des bibliothèques du DFPV et du Programme AGRHYMET.

Afin d'analyser les résultats de ces deux études et de formuler des recommandations sur la poursuite des différentes formations et l'unification des deux bibliothèques, une mission conjointe CILSS/PAYS-BAS s'est déroulée à Niamey (Niger) du 6 au 12 Juillet 1992.

La mission a pris contact avec :

- le Correspondant National du CILSS,
- le Directeur-Général du Centre AGRHYMET,
- le Documentaliste du Centre AGRHYMET,
- le Directeur du DFPV,
- le Conseiller Principal du DFPV,
- le Corps professoral du DFPV,
- l'Administrateur du DFPV,
- l'Ambassade du Canada et de la France,
- la GTZ,
- l'USAID,
- la Faculté des Sciences de l'Université de Niamey.

Le présent rapport donne dans les pages qui suivent les termes de référence assignés à la mission, les principales conclusions et recommandations et les résultats des analyses et réflexions relatives à chaque terme de référence. Quelques annexes complètent le rapport.

2. TERMES DE REFERENCE

- Etudier l'opportunité des formations complémentaires ITA/TS (Ingénieurs des Travaux Agricoles/Techniciens Supérieurs) et formation des formateurs des Directions Nationales de la Protection des Végétaux.
Cette étude prendra référence sur les résultats de l'enquête effectuée par le DFPV en 1990/1991 pour identifier les besoins des Etats membres du CILSS en matière de formation en protection des végétaux et les propositions faites par l'équipe du DFPV à l'issue de cette enquête.
- Etudier la faisabilité de l'instauration de la spécialisation des ITA et des Ingénieurs Agronomes (IA) au sein du DFPV sur la base des résultats des contacts pris par le DFPV avec les universités nationales et les écoles d'agriculture des pays du CILSS.
- Etudier l'opportunité, les conditions et les modalités de l'intégration des deux bibliothèques du Centre AGRHYMET en se référant aux rapports soumis par la mission d'appui au Volet Information (Dusink/Frantaio 1989) et un groupe de travail "Programme AGRHYMET/DFPV (1990)".
- Evaluer les implications budgétaires, administratives et personnels et les aspects techniques et institutionnels pour les différentes activités retenues (moyens financiers, ressources humaines supplémentaires nécessaires etc...).
- Etudier les coûts récurrents par étudiant et par formation par comparaison à d'autres formations similaires.
- Etudier les possibilités d'admission au DFPV des étudiants payants et/ou non-ressortissants d'un pays-membre du CILSS.
- La mission sera composée d'un expert en protection des végétaux (Mr. Gerlagh), d'un expert formation/financier (Mr. Bruinsma) de la part du DGIS et d'un expert en Protection des Végétaux du CILSS (Mme Ba).
- La mission durera une semaine et aura lieu du 6 au 12 juillet 1992.
- Le rapport de la mission, rédigé en français, doit être achevé au plus tard un mois après la fin de la mission.

3. PRINCIPALES CONCLUSIONS

La mission après avoir analysé les différents documents qui lui ont été soumis et pris plusieurs contacts, conclut que :

- les formations complémentaires au cycle TSPV, compte tenu de l'emploi du temps très chargé des enseignants et de la nécessité de mieux cibler ces formations, devraient se dérouler sous forme d'ateliers de 2 à 3 semaines. La mission propose la tenue par année de 3 ateliers.
- afin d'éviter des duplications avec l'Université et certaines écoles nationales et d'éviter de former de jeunes diplômés sans emploi, le DFPV, au lieu d'une année de spécialisation pour les IA/ITA, devrait plutôt accueillir des étudiants pour les stages pratiques de fin de cycle, apportant ainsi un appui technique aux structures nationales de formation.
- les conditions d'une bonne intégration ne sont pas réalisées et demande le maintien des deux bibliothèques.
- les coûts récurrents par étudiant au DFPV sont très compétitifs. La mission recommande vivement que le DFPV diffuse le plus largement les possibilités de formations qu'il offre.
- tout en donnant la priorité de recrutement aux cadres des services nationaux de protection des végétaux, le DFPV pourrait recruter sur concours des ressortissants sahéliens et/ou africains dont les frais de formation sont à la charge de leurs services d'origine. Les cadres sahéliens et/ou africains pourront ainsi bénéficier d'une formation de qualité et adaptée aux problèmes phytosanitaires auxquels ils seront confrontés.

4. RESULTATS DE LA MISSION

4.1. FORMATIONS COMPLEMENTAIRES ITA/TS/FORMATEURS

Une enquête a été menée en 1990/91 par le DFPV auprès des institutions de PV et/ou des services utilisateurs des anciens étudiants de l'actuel DFPV afin d'établir leurs besoins en formation PV. Elle a été analysée par Mr. Meerman de l'appui technique au DFPV de l'Université Agronomique de Wageningen. Dans son rapport du mois de Septembre 1991, il fournit des données statistiques sur les besoins en formation PV, tout en signalant que l'interprétation était difficile dans certains cas. Les données du Tableau 1. proviennent de l'analyse faite par Mr. Meerman.

Tableau 1.

Besoin en formation PV pour de différents groupes de cadres pour les années à venir.

Groupe de cadres	durée de formation	nombre de personnes par an					T ¹⁾
		1992	1993	1994	1995	1996	
ITA/TS ²⁾	1-6 mois	35	35	32	28	26	-
formateurs	2-3 sem.	-	-	-	-	-	297
formateurs PV écoles	3-6 mois	-	-	-	-	-	31
recyclage TSPV	3 sem.	30	30	30 ³⁾	-	-	-
TSPV	2 ans	50	45	42	46	-	-

¹⁾ = pas de spécification des nombres par année.

²⁾ = 2/3 des enquêtés préfèrent une formation spécialisée.

³⁾ = proposition de l'équipe du DFPV.

Même si on tient compte des cas d'incertitude cités ci-dessus, les chiffres montrent que les besoins en formation PV pour les années à venir dépassent les possibilités actuelles du DFPV, plutôt que de montrer une saturation du marché. Si, malgré tout, une saturation se faisait sentir dans l'avenir, l'admission d'étudiants provenant d'institutions non représentées jusqu'à maintenant permettrait d'atteindre des effectifs normaux.

Pendant la phase 2 du projet, le DFPV a commencé à assurer certains cours en dehors du programme TSPV. Ainsi, 2 cycles de 4 mois de formation supplémentaire en PV ont été organisés pour les ITA/TS, avec 14 et 11 participants respectivement. Un cours de 4 mois a eu lieu pour les formateurs des écoles, avec 12 participants, et 3 ateliers sur des terrains très spécifiques ont eu lieu. La tenue de ces cours s'est avéré une charge lourde pour les enseignants du DFPV. Ainsi les cours de 4 mois ont dû être suspendus en attendant des recommandations de la présente mission.

La mission a constaté que les besoins en formation, comme indiqués dans le Tableau 1, sont réels. Toutefois, elle est convaincue que des formations bien ciblées, d'une durée limitée à 2 ou 3 semaines, répondraient mieux aux besoins réels. Ainsi elle propose le remplacement des formations de 4 mois des ITA/TS et des formateurs par des ateliers de 2-3 semaines. Les avantages d'une gamme variée d'ateliers, chacun sur un sujet bien délimité sont multiples:

1. Les participants ont le choix du sujet qui leur sera le plus utile, bien que, selon les nécessités, une personne puisse participer à plusieurs ateliers.
2. L'hivernage, tout en étant la saison des activités agricoles, peut être aussi la période la mieux indiquée pour la tenue de certains cours/ateliers. Ces ateliers étant d'une durée maximale de 3 semaines, une absence du terrain de cette durée peut être surmontable.
3. Au cours d'un atelier spécialisé, l'enseignement dispensé est du même niveau que celui donné sur le même sujet pendant un programme général de durée plus longue.
4. Pour les ateliers, le niveau de recrutement et les conditions d'admission seront en général beaucoup plus souples.
5. Le personnel du DFPV pourra mieux encadrer des ateliers que des cours de 4 mois. Il sera également plus facile de recruter des spécialistes vacataires.
6. Compte tenu que le français et l'anglais sont les langues de travail du CILSS et que le corps professoral comporte déjà un enseignant anglophone, si nécessaire, des ateliers pourront se tenir en langue anglaise, en recrutant, si besoin en est, des enseignants vacataires anglophones.

A ces ateliers participeront des ITA, des TS, des formateurs des écoles et des services nationaux de protection des végétaux ainsi que d'autres personnes travaillant déjà dans le domaine de la protection des végétaux.

La tenue d'ateliers spécialisés ne compromet pas la mission du DFPV qui est de promouvoir la lutte intégrée par un enseignement plus adapté.

L'enquête menée par le DFPV avait déjà abouti à une liste de sujets suggérés pour des ateliers. Environ un quart des ITA et TS s'était prononcé pour des ateliers sur différentes disciplines, notamment la phytopharmacie et la malherbologie, et presque la moitié pour des cours sur des interventions spécifiques, notamment la lutte anti-aviaire ou anti-acridienne. Les formateurs par contre ont suggéré que les ateliers devaient surtout les aider à mieux se familiariser avec les matériels didactiques et techniques. Les anciens étudiants du DFPV selon leurs employeurs ont besoin en priorité d'un atelier de recyclage en formation/vulgarisation et en acridologie.

Il a été plusieurs fois question que le DFPV apporte un appui aux formations sur place dans des pays du CILSS. Ceci semble intéressant, cependant, peut constituer une charge plus grande pour le DFPV, dont les professeurs ont fait savoir qu'ils avaient déjà un emploi du temps très chargé. Néanmoins, si nécessaire et si l'emploi du temps des professeurs du DFPV le permet, le Département pourra apporter un appui aux formateurs sur place en y déléguant un seul professeur à la fois.

CONCLUSION

- L'enquête menée par le DFPV en 1990/91 a montré que les besoins en formation PV restent élevés pour au moins les cinq prochaines années. Elle n'indique pas une saturation imminente du marché.
- L'enquête a souligné la nécessité de poursuivre les cours TSPV de 2 ans, et d'organiser des cours supplémentaires pour de différentes catégories de bénéficiaires.
- Pour ces formations complémentaires 3 ateliers annuels de 2-3 semaines sont les plus indiqués. En cas de nécessité des fonds destinés à un des 3 ateliers pourront être utilisés pour la prise en charge des professeurs qui participeront aux formations sur place.

RECOMMANDATION

- I. **La formation TSPV doit se poursuivre normalement. L'accès à cette formation d'un nombre limité de personnes provenant d'autres services du Sahel que les Services PV, comme par exemple des opérations de développement rural, des ONG ou du secteur privé, ou même en provenance d'autres pays africains serait à considérer.**
- II. **Une formation complémentaire en PV aura lieu au DFPV sous forme d'ateliers de 2-3 semaines traitant de sujets très spécifiques.**
- III. **Le DFPV organisera trois ateliers par an. Si le thème l'exige, certains de ces ateliers seront organisés pendant l'hivernage. La planification devra se faire pour des périodes de 2 à 3 ans afin de donner aux intéressés la possibilité de planifier leur participation. L'enquête de 1990/91 servira de base pour le choix des sujets à traiter. Toutefois l'actualité pourrait entraîner un changement à court terme. Comme pour la formation TSPV, la mission recommande que les ateliers soient également ouverts à des personnes provenant d'autres services que ceux de la protection des végétaux comme par exemple les opérations de développement rural, les ONG et le secteur privé mais aussi à d'autres ressortissants africains.**
- IV. **Selon les besoins le DFPV recrutera des vacataires, de préférence shéliens, pour l'animation des ateliers.**

4.2. SPECIALISATION DES INGENIEURS AGRONOMES (IA) ET DES INGENIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES (ITA)

Des contacts pris par le DFPV avec les universités et les écoles d'agriculture des pays membres du CILSS il ressort que :

- Au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal, existe une université ou une école supérieure dispensant des cours de cycle ingénieur agronome ou équivalent.
- Les programmes d'enseignement général comportent 140 heures de protection des végétaux réparties notamment entre l'entomologie, la phytopathologie, la zoologie agricole et la malherbologie.
- Si l'année de spécialisation devait se dérouler au DFPV :
 - . les effectifs annuels seraient constitués de 10 à 13 étudiants;
 - . l'entomologie, la phytopathologie, la malherbologie, la phytopharmacie seraient des matières très utiles, l'acridologie, l'écotoxicologie et la protection des denrées stockées des matières utiles, la virologie et la nématologie des matières conseillées;
 - . le programme comprendrait des cours théoriques (40%) et des travaux de recherche (60%).

La mission après avoir examiné les différents documents et pris contact avec l'Université de Niamey, a relevé les problèmes suivants pour l'instauration d'une année de spécialisation des ingénieurs agronomes et des ingénieurs des travaux agricoles:

- Les étudiants de ces écoles ou universités étant pour la plupart des non fonctionnaires, un emploi pour eux n'est pas assuré à la fin de leurs études. Il y a donc des risques de former de jeunes diplômés sans emploi.
- L'ouverture de la 5ème année avec une possibilité de spécialisation en protection des végétaux de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Niamey aux autres ressortissants de l'Afrique Occidentale sèche comblerait une lacune. L'instauration d'une année de spécialisation au DFPV constituerait dans ce cas une duplication avec la Faculté des Sciences de l'Université de Niamey.
- Les emplois du temps des professeurs du DFPV étant déjà chargés, il serait difficile qu'ils puissent encore dispenser des cours pour une année de spécialisation en même temps que les cours TSPV et les ateliers. Cependant, ils pourront encadrer des étudiants pendant leur stage de fin d'études.

CONCLUSION

Compte tenu des problèmes cités ci-dessus, l'instauration d'une année de spécialisation des IA/ITA n'est pas actuellement souhaitable.

RECOMMANDATION

- V. **La mission ne recommande donc pas l'instauration d'une année de spécialisation pour les IA et ITA. Cependant, elle recommande que le DFPV accueille un nombre limité d'étudiants en fin de cycle (IA et ITA) dans ses laboratoires et à la ferme expérimentale pour des stages pratiques dont les résultats feront l'objet de soutenance d'un mémoire. Il reste entendu que, pendant la durée des stages pratiques, le DFPV n'octroyera pas de bourses à ces étudiants.**

4.3. INTEGRATION DES BIBLIOTHEQUES DU DFPV ET DU PROGRAMME AGRHYMET

La mission a pris connaissance des documents suivants :

- l'étude menée par MM. A. M. DUSINK et S. FRANTAO qui conclut notamment que l'intégration des bibliothèques du DFPV et du Programme AGRHYMET permettra une meilleure exploitation des ressources disponibles, et qui recommande que la Coopération Néerlandaise prenne en charge l'acquisition de nouveaux équipements et les frais de fonctionnement de la bibliothèque unifiée;
- l'étude sur la création d'un service d'information intégrée réalisée par MM. H. AMIDOU et I. TIEMOKO;
- des propositions pour l'intégration des bibliothèques du DFPV et du Programme AGRHYMET formulées par Mme W. RIJKS;

De l'analyse de ces documents et des contacts pris par la mission il ressort:

- que les deux bibliothèques n'utilisent pas le même logiciel; celle du DFPV utilise le même système que le Réseau Sahélien de Documentation (RESADOC)
- qu'actuellement la bibliothèque du DFPV est plus performante que celle du Programme AGRHYMET, performance due à l'appui financier constant de la Coopération Néerlandaise;
- que la bibliothèque du DFPV donne entièrement satisfaction aux utilisateurs actuels;
- que les publications du DFPV et du Programme AGRHYMET sont destinées à des cibles différentes;

- que le montant actuel du financement octroyé par la Coopération Néerlandaise, ne permettra pas de prendre en charge l'ensemble des frais de fonctionnement de la bibliothèque unifiée en plus des activités déjà programmées;
- que dans la situation actuelle l'intégration pourrait entraîner une baisse de la performance de la bibliothèque du DFPV.

CONCLUSION

L'intégration des deux bibliothèques n'est pas indiquée car elle poserait plus de problèmes plutôt que de permettre une meilleure exploitation des ressources disponibles. L'intégration des publications n'est pas non plus souhaitable car les cibles sont différentes.

RECOMMANDATION

- VI. Compte tenu de toutes ces remarques, la mission recommande de maintenir les deux bibliothèques en attendant que les conditions d'une bonne intégration soient réalisées.**
- VII. La mission recommande également de ne pas fusionner les publications du DFPV et celles du Programme AGRHYMET.**

4.4. IMPLICATIONS BUDGETAIRES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES, INSTITUTIONNELLES ET RESSOURCES HUMAINES

L'actuel programme de formation et de recyclage du DFPV prévoit cinq activités (voir paragraphe 4.1., tableau 1). D'une part la mission a constaté à partir de l'enquête menée par le DFPV, qu'il existe un besoin réel de formation de longue durée et de formation complémentaire de durée plus courte pour les cadres de différents niveaux des services nationaux de PV et d'autres institutions intervenant dans le domaine de la PV. D'autre part le programme de formation et de recyclage actuel, s'il est complété par des cours d'une durée de plusieurs mois pour ITA/TS et pour les formateurs (Rapport Meerman, 1991; tableau 4.4) entraînera une charge lourde pour l'équipe du DFPV, surtout que ce type de formation a eu dans le passé peu de succès. En plus un tel élargissement du programme pourrait entraîner le blocage de la recherche d'appui, considérée nécessaire par les enseignants pour mieux illustrer l'enseignement théorique.

Compte tenu de ces remarques, la mission propose la tenue de 3 ateliers annuels de 2-3 semaines, animés par un ou plusieurs enseignants, appuyés, si besoin en est, par des vacataires. Les sujets de tels ateliers peuvent avoir un caractère disciplinaire (vulgarisation, phytopathologie, écotoxicologie) ou porter sur des interventions spécifiques (lutte anti-rongeurs, lutte anti-aviaire, lutte biologique/intégrée) selon les besoins. Une liste d'éventuels sujets se trouve dans le rapport sus-mentionné.

4.4.1. Conséquences budgétaires et ressources humaines.

Les implications budgétaires de cette modification du programme de formation complémentaire seront d'une importance limitée, parce que les experts budgetisés et accordés par DGIS pour l'animation du cours prévu pour ITA/TS et formation des formateurs, peuvent être remplacés par des vacataires à engager pour les ateliers. Par ailleurs, si les sujets des ateliers sont largement diffusés et à temps, des stagiaires dont les services d'origine prendront en charge leurs frais de participation, pourront assister à ces ateliers. Ceci permettra au DFPV de générer des ressources qui seront en priorité destinées à l'acquisition d'équipements supplémentaires. Au cours des contacts que la mission a eus avec d'autres bailleurs de fonds, il ressort que certains d'entre eux pourraient prochainement apporter un appui financier et technique aux formations de courte durée (ateliers). Sur la base de trois ateliers annuels les conséquences budgétaires sont présentées en Annexe 3.

4.4.2. Aspects institutionnelles et techniques.

L'infrastructure actuelle permet d'accueillir ces ateliers. La collaboration entre le DFPV, les universités et les écoles nationales de formation permettra de renforcer les niveaux des stages pratiques de fin d'études. Le Comité Scientifique et Pédagogique apportera un appui technique pour la planification des ateliers.

CONCLUSION

- L'option de la mission pour des ateliers comme seule forme de formation complémentaire n'aura pas de grandes conséquences budgétaires.

RECOMMANDATION

- VIII. Compte tenu des disponibilités financières sur la plupart des rubriques du budget, il est recommandé d'effectuer à courte échéance les dépenses nécessaires.**
- IX. Afin de mieux informer les différents partenaires il est vivement recommandé au DFPV d'élaborer une brochure comportant l'ensemble des activités du département avec les programmes de formation TSPV et des ateliers. Cette brochure devra être largement distribuée, notamment auprès des bailleurs de fonds, des opérations de développement rural, des ONG et du secteur privé.**

4.5. COUTS RECURRENTS PAR ETUDIANT

Sur la base des coûts mentionnés dans les annexes 2 et 5 la mission a estimé que les coûts récurrents par semaine pour les ateliers sont de 1640 florins (soit 245.959 FCFA) et ceux des cours TSPV1 et TSPV2 de 850 à 1000 florins (soit 125.500 à 150.000 FCFA).

Les coûts récurrents par semaine des institutions comparables dans la sous-région (ETSHER, Burkina Faso) ou ailleurs en Afrique (MAMC, Swaziland par ex.) sont de l'ordre de 1500 à 2500 florins (= 225.000 à 375.000 frs CFA).

CONCLUSION

Les coûts récurrents du DFPV sont raisonnables et sont compétitifs par rapport à ceux des institutions comparables en Afrique et en Europe.

N.B. L'amortissement des édifices n'est pas compris dans ces calculs.

4.6. ADMISSION DES ETUDIANTS SAHELIENS NON BOURSIERS DU DFPV ET/OU RESSORTISSANTS D'AUTRES PAYS AFRICAINS

La mission a constaté que les extensions en cours porteront les capacités d'accueil des salles de classes à 30 personnes, pareilles à celles des laboratoires. Les extensions en cours entraîneront également une augmentation de 10 chambres pour le logement. Ainsi le DFPV disposera de 60 chambres au lieu de 50.

Les promotions actuelles étant de 25 étudiants pour les TSPV, le DFPV pourra donc accueillir par promotion 5 étudiants supplémentaires dont les frais de formation sont à la charge de leurs services d'origine. Ceci permettra au DFPV de rentabiliser les infrastructures disponibles et de générer des ressources. Il reste entendu que cette formation est en priorité destinée aux cadres des services nationaux de PV, mais comme signalé ci-dessus dans la limite des places disponibles le DFPV pourra recruter sur concours des candidats provenant des organismes de développement rural, des ONG ou du secteur privé.

CONCLUSION

- Compte tenu des besoins du Sahel en cadres spécialisés en PV et de l'extension des capacités d'accueil du DFPV, des étudiants/stagiaires non boursiers du DFPV provenant de structures sahéniennes ou non sahéniennes pourront être admis au DFPV, sans compromettre les objectifs qui lui sont assignés.

RECOMMANDATION

- X. **La mission recommande que des stagiaires/étudiants non boursiers du DFPV, provenant des pays membres du CILSS ou non, soient admis aux cours ateliers et stages dispensés au DFPV selon les possibilités d'accueil et sous réserve que la priorité soit réservée aux Services PV des pays membres du CILSS. Il reste entendu que tous les frais liés à leur formation sont à la charge de leurs services d'origine.**

4.7. OBSERVATIONS (HORS TERMES DE REFERENCE)

La mission a remarqué que les emplois du temps des professeurs sont très chargés et que certains domaines devraient être renforcés en ressources humaines. Il s'agit de :

- Première priorité : recrutement d'un documentaliste pour une année (1993) afin d'insérer au fonds documentaire les 3000 titres nécessaires en écotoxicologie.
- Deuxième priorité : recrutement d'un malherbologiste à plein temps pour 2 années (1993-1994). Celui-ci devra aussi dispenser des cours sur les techniques d'expérimentation, et suivra donc un stage de perfectionnement si nécessaire. Il prendra alors la responsabilité de la gestion du périmètre irrigué, qui constitue actuellement une charge pour un professeur déjà bien occupé.

Les conséquences budgétaires de ces 2 postes s'élèvent à 120.076 florins dont 19.452 florins pour le documentaliste et 100.624 florins pour le malherbologiste (50.312 florins pour chaque année).

Bien que le budget actuel ne comporte pas de provisions pour ces 2 postes, la mission estime que les économies déjà réalisées sur certains postes (recrutements tardifs de professeurs, imprévus) pourra couvrir ces besoins nouveaux.

RECOMMANDATION

- XI. **La mission recommande à la Direction et à l'Administrateur du DFPV d'examiner la possibilité de financer les 2 postes cités ci-dessus à partir des économies réalisées sur d'autres postes budgétaires ou avec les ressources générées.**

REMERCIEMENTS

La mission remercie vivement le Directeur Général du Centre AGRHYMET, la Direction et l'équipe du DFPV et toutes les personnalités rencontrées au cours des différentes visites, pour l'appui qu'ils lui ont apporté pour l'élaboration du présent document.

ANNEXE 1

PROGRAMME DE LA MISSION

5 juillet.

Arrivée de MM. Bruinsma et Gerlagh en provenance des Pays-Bas.

6 juillet.

Premiers entretiens au DFPV avec: Mr. A. Combari, Directeur du DFPV
Mr. J.J. Smit, Conseiller Principal du DFPV.

Présentation à Mr. De Santos Oliveira, Directeur-Général du Centre AGRHYMET.
Présentation à l'équipe du DFPV et visite des facilités.

Visite aux bibliothèques du DFPV et du Centre AGRHYMET, Mme W. Rijks et Mr. Amadou Hamidou.

Premières discussions des membres de la mission déjà sur place.

Arrivée de Mme BA en provenance de Bamako.

7 juillet.

Entretien de Mme BA avec le Directeur Général du Centre AGRHYMET.

Entretien de la mission avec le Directeur et le Conseiller principal du DFPV accompagnés de l'ancien Directeur par interim, Mr. Sagnia Sankung.

Entretien avec le cadre en Phytopathologie, MM. Mbodj Yamar, Sarr Etienne et Mme. Annemieke de Vos.

Entretien avec le cadre en Entomologie, MM. Sagnia Sankung et Bal Amadou Bocar.

Entretien avec le phytopharmacien, Mr. Diarra Boua.

Visite au GTZ, entretien avec MM. Herman Buermeister et Hassan Saley.

8 juillet.

Entretien de Mme BA avec le Documentaliste du Programme AGRHYMET.

Visite à:

Université de Niamey, Fac. des Sciences, Mr. I. Alzouma.

Ambassade du Canada, Mr. Salifou Mahaman, Conseiller Technique.

Entretien (au DFPV) avec MM. Charles Kelley et Kondo Mahaman de l'USAID.

Entretien avec Mme Gaby Schmelzer (malherbologiste) et Mr. Ab de Groot (vulgarisation).

Travail.

9 juillet.

Travail de synthèse.

Visites individuelles au Correspondant National du CILSS et à l'Administrateur du DFPV.

Entretien à l'Ambassade de France avec Mr. Pascal Tirot, Conseiller au développement.

10 juillet.

Travail de synthèse.

Présentation des résultats de la mission à l'équipe du DFPV en présence de Mr. E. Huguenin de l'Ambassade Royale des Pays Bas au Burkina Faso.

11 juillet.

Finition du rapport.

Fin du travail de la mission.

12 juillet.

Retour des membres MM. Bruinsma et Gerlagh.

14 juillet.

Retour de Mme Ba.

ANNEXE 2

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR LES ATELIERS

I. POUR 1 ATELIER

Durée : 3 semaines

Nombre d'étudiants : 15

Bourse : 100.000 FCFA/semaine

<u>Etudiants</u>	<u>En FCFA</u>	<u>En HFL</u>
- Bourses : 15 étudiants, 3 semaines à 100.000 FCFA =	4.500.000	29.700,-
Assurances/frais médicaux : cap. santé/hospit.) ass. resp. civile)= 10.000 FCFA frais médicaux)		
----- 10.000 x 15 =	150.000	990,-
- Excursions : 3 jrs à 3.500 FCFA x 15 =	157.500	1.039,50
- Fournitures scolaires : 40.000 FCFA x 15 =	600.000	3.960,-
- Frais de voyage/billets =	3.000.000	19.800,-
-----	-----	-----
Sous total 1.=	8.407.500	55.489,50

Encadrement :

- Appui DFPV (Direction et professeurs)	P.M.	
- Formateurs vacataires :		
. Frais de voyage =	500.000	3.300,-
. Horaires (21 jours à 40.000 FCFA) =	840.000	5.544,-
. Per diem y compris les soins de voyage (30 jours à 30.000 FCFA) =	900.000	5.940,-
-----	-----	-----
Sous total 2.=	2.240.000	14.784,-
<u>Imprévus (5%)</u>	532.375	3.513,68
-----	-----	-----
TOTAL GENERAL =	11.179.875	73.787,18
		≈ 73.788 fl

II. POUR 3 ATELIERS (= 1 ANNEE)

73.788 florins x 3 =

221.364 Florins

ANNEXE 3

IMPLICATIONS BUDGETAIRES DES ATELIERS (1 florin = 150 FCFA)

I. BUDGET DISPONIBLE (Florins)

	1993	1994	Total
2 experts sahéliens (Formations courtes) =	100.624	100.624	201.248
Formations complémentaires =	123.354	123.354	246.708
TOTAL (I) =	<u>223.978</u>	<u>223.978</u>	<u>447.956</u>

II. BESOINS POUR LES ATELIERS (Florins)

	1993	1994	Total
ATELIERS =	221.364	221.364	442.728

ANNEXE 4

1 NLG = 0.0066 Fcfa

ANALYSE DES DEPENSES DU DFPV 1991 (en florins (NLG*))

	Dir/Admin.	Formation	Information	Surv.Path.Criquets	Total D.F.P.V.
9100 Missions	48.806	-	-	-	48.806
9210 Experts Néerlandais	154.368	-	121.682	15.189	124.949
9220 Experts Sahéliens	113.883	82.082	291.900	-	19.139
9230 Personnel d'appui	135.370	92.252	19.918	57.130	373.982
9270 Formateurs vacataires	-	72.618	-	-	304.670
9280 Stagiaires/boursiers/exper.ass.	-	18.976	-	-	72.618
9290 Recrutement	27.743	-	-	-	18.976
9310 Formation TSPV	-	296.054	-	-	27.743
9320 Ateliers de formation	-	12.788	-	-	296.054
9330 Cours de recyclage	-	-	-	-	12.788
9410 Bâtiments	6.499	58.896	-	-	-
9420 Equipements & mobilier	10.765	43.322	677	53.827	6.499
9430 Voitures	-	-	-	-	58.896
9510 Exploitation bâtiments	126.963	7.699	8	1.308	108.591
9520 Exploitation Equip.mobilier	16.206	11.050	5.865	3.133	-
9530 Exploitation voitures	17.664	14.520	-	19.574	135.978
9540 Frais de bureau	54.919	-	23.505	6.075	36.254
9550 Publications	-	-	185.784	-	51.758
9560 Biens consommables	- 914	14.917	-	1.410	84.499
9570 Voyages professionnels	24.135	34.849	-	29.584	185.784
9590 Frais divers	12.388	-	-	-	15.413
9630 Formation personnel	4.883	20.701	-	-	88.568
9900 Imprévus	45.089	3.076	-	-	12.388
	319.839	686.442	934.721	121.682	250.946
				124.949	191.180
					566.470
Dépenses Total DFPV 1991	1.006.281	934.721	372.628	316.129	2.629.760

en italique : dépenses effectuées aux Pays-Bas

* Dépenses UAW non inclus (f 179.170.-)

ANNEXE 5

COUTS RECURRENENTS PAR ETUDIANT EN 1991 (en florins) (L'amortissement des infrastructures non compris)

1991 TSPV1 : 25 étudiants (64 %)
TSPV2 : 14 étudiants (36 %)

Dépenses " Formation " 1991 : f 934.721

Dépenses " Dir/Admin " 1991 : f 1.006.281 (Overhead)

Frais TSPV1 1991 :

Frais directs :	(f 934.721 x 64 % =	f 598.221
" Overhead " :	(f 1.006.281 - bâtiments) -15 % (inform.) x 64 % (f 1.006.281 - 65.395 - 141.133) x 64 %	f 511.842
	Total TSPV1 1991	f1.110.063

Par étudiant : f 44.403,-

Frais TSPV2 1991

Frais directs :	f 934.721 x 36 % =	f 336.500
" Overhead " :	(f 1.006.281 - 65.395 - 141.133) x 36 %	f 287.911
	Total TSPV2 1991	f 624.411

Par étudiant : f 44.600,-

ANNEXE 6

DOCUMENTS DE REFERENCE :

- 1°) Document de Projet Troisième Phase, Département de Formation en Protection des Végétaux, Juin 1990.
- 2°) Rapport de la mission d'évaluation du Département de Formation en Protection des Végétaux (DFPV), Juin 1988.
- 3°) Besoins en matière de formation en protection des végétaux des Pays sahéliens membres du CILSS, Mr. F. Meerman, Septembre 1991.
- 4°) Rapport de synthèse sur les besoins de formation en protection des végétaux au Sahel exprimés par les Etats membres du CILSS, propositions de l'équipe du DFPV, Juillet 1992.
- 5°) Rapport de la mission d'appui du volet information au Département de Formation en Protection des Végétaux, Centre AGRHYMET, MM. A. M. Dusink et S. Frantao, Novembre 1989.
- 6°) Etude sur la création d'un service d'information intégrée, MM. Amadou Hamidou et Tiémoko Issoufou, 1990.
- 7°) Propositions de l'intégration des bibliothèques du DFPV et de l'AGRHYMET, Mme W. Rijks, Juin 1992.